

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS INSTAGRAM

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU CONCOURS

L'association **Brive Commercante** (Office de Commerce, de l'artisanat, des professions libérales, des prestataires de services et des associations de Brive), dont le siège social est situé à la CCI de la Corrèze - site de Brive, 10 avenue Maréchal Leclerc, 19100, Brive Cedex, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeux Concours » accessible sur Instagram via le compte **@brive.commercante**.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France, à l'exception des membres du personnel de l'Organisateur et de leurs familles. Les mineurs peuvent participer sous réserve de l'autorisation parentale. La participation est strictement personnelle et nominative.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, les utilisateurs doivent :

1. Suiivre le compte **@brive.commercante**
2. Suiivre le compte **@brive_festival**
3. Aimer la publication du concours
4. Commenter la publication en indiquant la soirée souhaitée et en taguant un ami
5. Partager la publication en story en identifiant le compte **@brive.commercante**

Toute participation non conforme aux conditions énoncées ci-dessus sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants respectant les conditions de participation, à la date du **11/07/2025**. Le tirage au sort sera réalisé via Jet Giveaway.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le gagnant remportera **une place pour Lovely Brive Festival pour la soirée de son choix**. La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni être échangée contre un autre lot ou valeur monétaire.

ARTICLE 6 – ANNONCE DU GAGNANT

Le gagnant sera annoncé le **11/07/2025 sur le compte Instagram @brive.commercante**. Il sera contacté par message privé et devra répondre sous 48h, faute de quoi un nouveau tirage au sort sera effectué.

ARTICLE 7 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles collectées dans le cadre du Concours sont

destinées uniquement à Brive Commerçante et ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles en contactant officeducommercebrive@gmail.com

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, annuler ou reporter le Concours en cas de force majeure. Instagram n'est ni organisateur, ni sponsor du Concours et ne saurait être tenu responsable de son déroulement.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant.

ARTICLE 10 – CONTACT

Pour toute question relative au Concours, les participants peuvent contacter l'Organisateur via Instagram.

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS EN BOUTIQUE

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU CONCOURS

L'association **Brive Commerçante** (Office de Commerce, de l'artisanat, des professions libérales, des prestataires de services et des associations de Brive), dont le siège social est situé à la CCI de la Corrèze - site de Brive, 10 avenue Maréchal Leclerc, 19100, Brive Cedex, organise un jeu-concours gratuit avec obligation d'achat intitulé « Jeux Concours » accessible dans les boutiques adhérentes à l'association.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France, à l'exception des membres du personnel de l'Organisateur et de leurs familles. Les mineurs peuvent participer sous réserve de l'autorisation parentale. La participation est strictement personnelle et nominative.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, les utilisateurs doivent :

1. Réaliser un acte d'achat dans une boutique adhérente à Brive Commerçante
2. Remplir le formulaire de participation

Toute participation non conforme aux conditions énoncées ci-dessus sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants respectant les conditions

de participation, à la date du 11/07/2025. Le tirage au sort sera réalisé via Google Sheets.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le gagnant remportera une place pour **Lovely Brive Festival pour la soirée de son choix**. La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni être échangée contre un autre lot ou valeur monétaire.

ARTICLE 6 – ANNONCE DU GAGNANT

Le gagnant sera annoncé le **11/07/2025**. Il sera contacté par téléphone ou email et devra répondre sous 48h, faute de quoi un nouveau tirage au sort sera effectué.

ARTICLE 7 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles collectées dans le cadre du Concours sont destinées uniquement à Brive Commercante, Lovely Brive Festival et Brive Tourisme et ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles en contactant officeducommercebrive@gmail.com

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, annuler ou reporter le Concours en cas de force majeure.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant.

ARTICLE 10 – CONTACT

Pour toute question relative au Concours, les participants peuvent contacter l'Organisateur via Instagram.